

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT
COMMUNE de BOUVRON

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 23 Date de convocation : 12 mai 2021 Date d'affichage : 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le **19 mai** à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le **12 mai 2021**, s'est réuni dans la **salle festive Communale Horizinc** sous la présidence du Maire, M. VAN BRACKEL.

Etaient présents :

M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, Mme Maud BORE, M. Gaël CHARRIAU, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : M. Emmanuel ROUILLE ayant donné pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS, Mme Corinne REULIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine VANSON, M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Absents : Mme Murielle LECLERC.

Secrétaire de séance : M. Sylvain MALO

VOTE DU TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223.13 et suivants ;
Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions du cimetière

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,
VOTE le tarif des concessions du cimetière décrit dans le tableau suivant.

		Tarif actuel	Proposition
Concessions	15 ans	150	150
	30 ans	250	300

Renouvellement de 15 ans au tarif de 150€
Limité pour ne pas avoir de renouvellement de 30 ans

		Tarif actuel	Proposition
Caveaux	1 place	1000	750
	2 places	1000	1000

		Tarif actuel	Proposition durée	Proposition tarif
Colombarium	Durée actuelle			
	15 ans	150	10 ans	300
	30 ans	250	20 ans	600

Renouvellement de 10 ans au tarif de 300€

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel VAN BRACKEL

Certifié exécutoire
le
VU la réception en
SOUS PREFECTURE
le
Le Maire,

25 JUIN 2021

28 JUN 2021

